

DIRECTION
PR THIERRY MOULIN

Le Directeur de l'UFR Santé de Besançon,
Par délégation de la présidente de l'Université de Franche-Comté

- VU l'arrêté du 24 mars 2017 modifié par arrêté du 13 décembre 2019, relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry MOULIN, est désigné en qualité de président du jury d'admission

ARTICLE 2 : La composition du Jury est la suivante :

Monsieur le Pr. Thierry MOULIN	Directeur de l'UFR, médecine
Monsieur le Pr. Jean-Paul FEUGEAS	PU-PH, Médecine
Monsieur le Pr. Emmanuel HAFFEN	PU-PH, Médecine
Monsieur le Pr. Xavier BERTRAND	PU-PH, Directeur-adjoint, doyen de pharmacie
Monsieur le Pr. Lhassane ISMAILI	PU, Pharmacie
Madame le Dr. Aurélie BAGUET	MCF, Pharmacie
Madame Stéphanie PARIS	Enseignante sage-femme, Directrice par intérim du département de maïeutique

Fait à Besançon le 3 mai 2021

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur de l'UFR Santé,



Professeur Thierry MOULIN